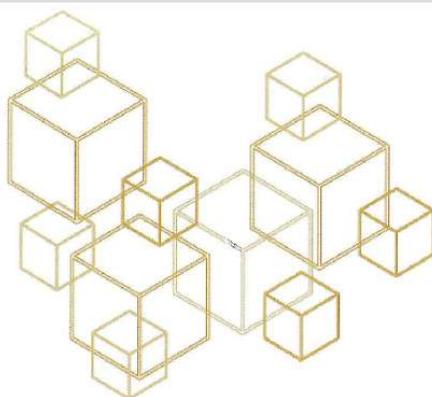


(Quadria



COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2021 - RENOUVELLEMENT

DECLARATION DE SOUTIEN AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



Antonio Guterres
Secrétaire Général des
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

(Quadria
» GROUPE C'PRO

Parc d'Activités de Magré-Romanet
56, rue Paul Claudel
87000 LIMOGES

www.quadria.fr

Limoges, le 3 mars 2021

Objet : Renouveau de l'engagement de Quadria au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire Général,

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies en Juin 2016, Quadria s'est engagé à intégrer et à respecter les grands principes fondamentaux du Global Compact. Notre stratégie d'entreprise nous a permis d'appliquer ces principes et nous nous engageons à les diffuser sur le long terme.

En 2020, nous avons mis en œuvre un certain nombre d'initiatives afin de nous imprégner des valeurs transmises par le Global Compact des Nations Unies.

Nous vous invitons à partager les principales actions menées au cours de l'année écoulée, au travers de notre « Communication sur le progrès 2020 ».

Au nom de l'ensemble des collaborateurs de Quadria, je suis heureux de renouveler notre engagement et vous assure de notre soutien aux dix principes fondamentaux relatifs aux droits de l'Homme et du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe GOUBERT
Directeur Général

» RESEAU EURALLIANCE'S

(Quadria - SAS au capital de 14 851 000 € - 757 501 028 RCS LIMOGES
Siège social : Parc d'Activités de Magré-Romanet - 56, rue Paul Claudel - 87000 Limoges

TABLE DES MATIERES

Déclaration de soutien au Pacte Mondial des Nations Unies.....	2
La Responsabilité Sociétale des Entreprises	4
Les 10 principes du Pacte Mondial	5
Exemples d'application des 10 principes chez Quadria	6
Au niveau des DROITS DE L'HOMME.....	6
Au niveau des NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL.....	7
Au niveau de la PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	8
Au niveau de la LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....	9
Annexes	10
Annexe N°1 : Diagnostic RSE selon la norme iso 26000.....	10
Annexe N°2 : Indicateurs Environnementaux et sociaux	11





LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES



La RSE ou Responsabilité Sociétale des Entreprises se définit comme la prise en compte par les entreprises des enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans leur stratégie, leur production et leurs reportings de gestion, pour améliorer leurs performances. L'entreprise s'engage à « produire bien », à être « vertueuse » économiquement ainsi qu'à améliorer ses performances d'exploitation. La mise en place d'une démarche RSE implique ainsi une évaluation des performances, des coûts et de l'impact de l'activité de l'entreprise sur les trois composantes de la RSE.

La RSE relève de la « soft law », elle est encadrée par un corpus de normes internationales qui impliquent des engagements variables de la part des entreprises. La norme ISO 26000, la GRI (Global Reporting Initiative) et le Global Compact donnent les grandes directions de la politique RSE de l'entreprise.

Dès 2010, Quadria a initié cette démarche en faisant réaliser son Bilan Carbone. Dix ans plus tard, la société a réalisé le 1^{er} diagnostic complet de l'organisation sur la base du référentiel de la norme internationale ISO 26000 avec l'aide d'une société experte en RSE.



LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL



Droits de l'Homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme



Normes internationales du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession



Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



United Nations
Global Compact



EXEMPLES D'APPLICATION DES 10 PRINCIPES CHEZ QUADRIA

Les 10 principales actions pratiques (politiques, procédures et activités pertinentes) réalisées sur l'année 2020 sont identifiées par la signalétique « (n°x) ». Ces actions correspondent aux progrès réalisés par Quadria sur 2020.

AU NIVEAU DES DROITS DE L'HOMME



Quadria contribue, dans sa sphère d'influence, à promouvoir les droits de l'homme et veille à sensibiliser ses collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs.

C'est ainsi, que pour tous les recrutements, la Direction des Ressources Humaines ne prend en compte que la valeur du travail, et ce, en dehors de tout autre critère.

De la même façon, lorsque Quadria fait appel à de la sous-traitance, elle s'assure que ses prestataires respectent les droits de l'homme.

La Direction veille au respect des lois, à la régularité des contrats de travail et aux relations avec les parties prenantes : membres du Comité Social et Economique (CSE) et inspecteur du travail.

Quadria a publié en décembre 2020 sa première charte informatique, qui annexée au règlement intérieur lui donne une force légale (n°1). Cette charte, ratifiée par le Comité Social et Economique de Quadria, énonce les droits et devoirs des utilisateurs du système d'information Quadria qui s'inscrivent dans le respect de la réglementation en vigueur et de la Politique de Sécurité du Système d'Information définie et applicable au sein de l'Entreprise. Cette charte rappelle entre autres le droit à la déconnexion pour l'ensemble des salariés de Quadria ou encore l'interdiction de consulter des sites de téléchargement illégal ou à caractère pédopornographique.

Quadria a également introduit des Conditions Générales d'Utilisation afin de définir les conditions d'utilisation des Services Hotspots Publics proposés par les agences Quadria (n°2). Ces Conditions Générales d'Utilisation doivent être approuvées par les utilisateurs avant de pouvoir accéder à internet. Elles rappellent les responsabilités des utilisateurs et les textes de droit applicables en particulier le règlement (UE)2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).



AU NIVEAU DES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL



Quadria respecte la réglementation sociale (droit du travail, conventions collectives, loi et textes réglementaires) qui lui est applicable sur le lieu de ses activités, et ce en conformité des conventions émises par l'Organisation Internationale du Travail. Cet engagement concerne en particulier l'âge minimum et le travail des enfants, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, le travail forcé ou obligatoire, l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, la non-discrimination dans l'emploi, le temps de travail ainsi que le salaire minimum.

Le personnel salarié de Quadria est ainsi constitué sans discrimination de race, de couleur, de religion, d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle, d'opinion politique, d'ascendance nationale ou d'origine sociale entre autres. Quadria entend fournir à ses collaborateurs les moyens et les conditions de travail favorables à leur épanouissement professionnel. L'amélioration constante de l'index d'égalité professionnelle témoigne de cet engagement avec un index à 88% en 2020 contre 82% en 2019.

Quadria est attachée au dialogue social et le conduit avec sincérité et loyauté car il constitue un gage de confiance dans la relation entretenue entre Quadria et ses collaborateurs.

L'entreprise respecte la vie privée de ses collaborateurs, et observe la neutralité à l'égard des opinions politiques, des croyances philosophiques ou religieuses.

Quadria s'engage à appliquer les bonnes pratiques sociales décrites dans sa Charte Ethique sur chaque lieu où s'exerce son activité et à tout mettre en œuvre pour les faire appliquer par ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires.

Quadria a réalisé en novembre 2020, sa première enquête Great Place To Work afin de recueillir le sentiment des collaborateurs sur notre organisation (n°3). Cette démarche qui s'inscrit dans une volonté d'amélioration de la qualité de vie au travail est un engagement fort de Quadria vis-à-vis de ses salariés. Les réponses des salariés sont anonymes et nous ont conduit à engager un plan d'actions adapté pour optimiser la qualité de vie au travail sur 5 thématiques (crédibilité, équité, respect, fierté et convivialité).

La signature d'un partenariat avec la Matmut et le département de la Seine-Maritime s'inscrit dans la politique de Quadria de lutte contre la discrimination (n°4). En effet, il s'agit de prendre en charge le reconditionnement de 3 500 ordinateurs qui seront ensuite confiés à des collégiens dont les familles sont jugées en situation précaire. Cette action qui est la seconde de ce type sur l'exercice permet d'inscrire pleinement Quadria au cœur du rôle social qui est le sien dans les territoires où il y en a le plus besoin.



AU NIVEAU DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



La protection de l'environnement est l'affaire de toutes les parties prenantes.

Plusieurs actions ont été menées en 2020 avec comme objectif de sensibiliser les salariés, les fournisseurs et les clients à l'importance d'une approche environnementale dans leur quotidien et leurs métiers.

Quadria a continué ses efforts concernant la dématérialisation de ses process avec la mise en place d'EDI auprès des fournisseurs et des grossistes, ainsi que la dématérialisation des bulletins de paie et des notes de frais. En parallèle de ces projets, nous avons œuvré à réduire l'impact énergétique de notre activité et en particulier de nos datacenters. Ces actions permettent que notre principal datacenter fonctionne à 100% aux énergies renouvelables et qu'il soit neutre en émission carbone depuis le dernier trimestre de l'année 2020 (n°5).

Quadria promeut auprès de ses salariés une plus grande responsabilité en matière d'environnement en les incitant à utiliser leurs vélos afin de réaliser les trajets entre le domicile et le lieu de travail à travers la mise en place d'indemnité immotique Vélo (n°6).

Quadria encourage ses salariés à limiter leurs impressions à la fois en fournissant selon les profils un deuxième écran ou bien un écran panoramique et également en communiquant le message suivant dans les signatures mails : « La société est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale, n'imprimez ce mail que si nécessaire » (n°7).

Quadria a souhaité limiter au maximum l'utilisation des gobelets en plastique et des touillettes dans les agences en offrant à ses 330 collaborateurs un mug en paille de blé avec sa cuillère assortie (n°8). Quadria estime avoir réalisé une réduction de 60% de ses consommations de gobelets depuis la mise en place de cette initiative.

Quadria est pleinement associée à la démarche de son actionnaire majoritaire, le Groupe C'PRO, dont le lancement de l'usine EOLE dédiée à la seconde vie des matériels d'impression est un des projets phares (n°9). Les objectifs annuels de ce projet sont ambitieux avec la collecte de 5 000 cartouches, le reconditionnement de 6 000 machines et le recyclage de 20 000 pièces détachées.



AU NIVEAU DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



La corruption - que l'on définit comme « l'abus du pouvoir que l'on vous a confié à des fins d'enrichissement personnel » - peut prendre différentes formes, depuis des manifestations d'influence mineures jusqu'à la corruption institutionnalisée. La corruption met en danger la réputation d'une entreprise, et accroît les risques juridiques, financiers et autres.

La centralisation des achats chez Quadria à au siège Limoges permet de :

- Prévenir les pratiques de corruption active et/ou passive au sein des processus achats (dessous de table, extorsions, fraudes, règles relatives aux cadeaux et invitations, etc.) ;
- Définir et prévenir les conflits d'intérêts ;
- S'assurer du respect par les fournisseurs des standards en matière de prévention de la corruption.

Parallèlement Quadria demande à ses fournisseurs de ne pas objectiver individuellement les commerciaux de Quadria en les donnant des cadeaux. Les campagnes de promotion des fournisseurs sont toutes encadrées et contrôlées par la Direction Marketing et la Direction Générale de Quadria.

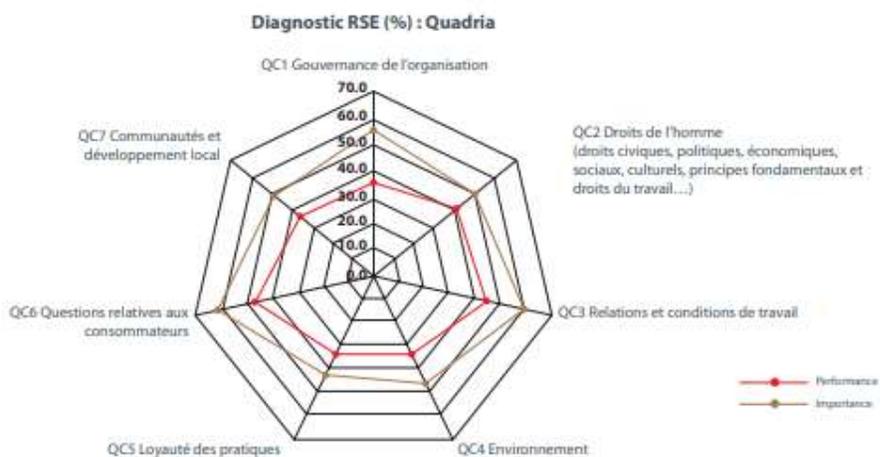
Des procédures strictes encadrent également les rares cadeaux accordés par Quadria à ses clients à l'occasion des fins d'année civile : tout cadeau client doit ainsi faire l'objet, de la part de la Direction d'Agence à l'origine de cette initiative, d'une demande d'engagement préalable visée par la Direction Générale, et archivée ensuite dans le système d'information de l'entreprise.

Quadria s'est dotée d'un dispositif d'alerte interne qui permet le recueil anonyme des signalements des collaborateurs relatifs (n°10) :

- A des crimes, délits (fraude, corruption, abus de bien social, prise illégale d'intérêts, trafic d'influence, etc.) ;
- A des violations graves ou manifestes d'une loi ou d'un règlement ou encore d'un engagement international, etc. ;
- Au harcèlement et à la discrimination ;
- A des menaces ou des préjudices graves pour l'intérêt général (santé publique, environnement, etc.).

ANNEXES

ANNEXE N°1 : DIAGNOSTIC RSE SELON LA NORME ISO 26000





ANNEXE N°2 : INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

ENVIRONNEMENT (1/2)								
ODD	GRI 4.0	Grenelle Art.R.225-105	ISO 26000	Indicateurs	Unité	2018/2019	2019/2020	
Généralités								
N/A	N/A	1.2.a	7.5	Enquête client - Respect de l'environnement	%	/	N/A	
N/A	N/A	1.2.a	7.5	Proportion de sites certifiés ISO 14001/50001	%	0	A partir de 2021	
Energie								
7	302_1	1.2.c.ii	6.5.4	Consommation totale de gaz	m3	30 773	28 082	
7	302_3	1.2.c.ii	6.5.4	Consommation totale de gaz/ETP	m3 / ETP	496	453	
7	302_1	1.2.c.ii	6.5.4	Consommation totale d'électricité	kW/h	700 531	647 039	
7	302_3	1.2.c.ii	6.5.4	Consommation totale d'électricité/ETP	kW/h / ETP	2 575	2 193	
7	302_3	1.2.c.ii	6.5.4	Proportion d'énergies renouvelables	%	0	0	
Eau								
6	303_1	1.2.c.ii	6.5.4	Consommation d'eau annuelle	m3	3463	3087	
Transports								
13	302_1	1.2.c.ii	6.5.4	Consommation de carburants	Litres	259 892	288 214	
Déchets et effluents								
12	306_1	1.2.c.i	6.5.3	Volume de rejets d'eaux usées	m3	0	0	
12	306_2	1.2.c.i	6.5.3	Volume total de déchets générés par l'activité	m3	/	A partir de 2022	
12	306_2	1.2.c.i	6.5.3	Taux de déchets recyclés	%	/	A partir de 2022	
12	306_2	1.2.c.i	6.5.3	Coût du traitement des déchets	€	35 846	40 456	
12	306_2	1.2.c.i	6.5.3	Volume total de déchets valorisés	T	/	A partir de 2022	
12	306_2	1.2.c.i	6.5.3	Poids de déchets de papier recyclés	Kg	/	A partir de 2022	
12	306_2	1.2.c.i	6.5.3	Production annuelle de déchets dangereux	m3	0	0	



ENVIRONNEMENT (2/2)								
Matières premières								
12	301_1	1.2.c.ii	6.5.4	Volume total de matières premières utilisées et par type	T	N/A	N/A	
12	301_2	1.2.c.ii	6.5.4	Pourcentage de matériels informatiques achetés provenant de matériels revalorisés	%	/	A partir de 2022	
12	301_3	1.2.c.ii	6.5.4	d'équipements informatiques évaluées et/ou certifiées en terme d'impacts sociaux et/ou environnementaux	T	/	A partir de 2022	
Emissions de Gaz à Effet de Serre								
13	305_1	1.2.d	6.5.5	Emission de GES / Bilan GES (SCOP à préciser : 1, 2 ou 1,2 et 3)	Téq. CO2	/	A partir de 2021	
13	305_4	1.2.d	6.5.5	Emission de GES / ETP (Equivalent Temps Plein)	Téq. CO2/ETP	/	A partir de 2021	
Conformité								
N/A	307_1	1.2.a	6.5.1	Montant des amendes liées au non-respect de la réglementation environnementale	€	0	0	
N/A	307_1	1.2.a	6.5.1	Atteintes accidentelles à l'environnement	Nbre	0	0	
Biodiversité								
14/15	304_3	1.2.e	6.5.6	Montant des investissements pour la préservation ou restauration de la biodiversité	€	0	0	
14/15	304_3	1.2.e	6.5.6	Nombre d'actions en faveur de la biodiversité (habitats protégés ou restaurés)	Nbre	0	0	
14/15	304_3	1.2.b	6.5.6	Nombre d'espèces végétales et animales présentes et protégées, menacées (ou non) sur les sites d'implantation	Nbre	0	0	



SOCIAL (1/2)							
ODD	GRI 4.0	Grenelle Art.R.225-105	ISO 26000	Indicateurs	Unité	2018/2019	2019/2020
Emploi							
8	102_7	l.1.a	6.8.5	Effectif total	Nbre	272	295
8	401_1	l.1.a	6.4.3	Effectif des cadres	Nbre	113	114
8	401_1	l.1.a	6.4.3	Effectifs des ETAM	Nbre	28	40
8	401_1	l.1.a	6.4.3	Effectif des ouvriers	Nbre	133	141
8	405_1	N/A	6.2	Effectif salariés de - 30 ans	Nbre	44	48
8	405_1	N/A	6.2	Effectif salariés de 30 à 50 ans	Nbre	161	167
8	405_1	N/A	6.2	Effectif salariés de + 50 ans	Nbre	67	80
8	401_1	l.1.a	N/A	Ancienneté moyenne des effectifs	Année	8	9
8	401_1	l.1.a	6.4.3	Taux de rotation du personnel (Turnover)	%	27%	19%
Pratique de l'emploi							
8	N/A	1.1.a	6.4.4	Part de salariés en CDI	%	97%	96%
8	414_2	1.1.f	6.3.6	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi via des mécanismes officiels de règlement	Nbre	0	0
8	414_2	1.1.f	6.3.6	Nombre de projets/chantiers arrêtés par la DIRECCTE	Nbre	0	0
Dialogue social							
8	403_1	1.1.d	6.4.6	Nombre de membres au sein du CSE	Nbre	13	13
8	403_1	1.1.d	6.4.6	Nombre de réunions du CSE	Nbre	6	6
8	407	1.1.d	6.4.6	Nombre de délégués syndicaux	Nbre	0	1
8	404_3	1.1.a	6.4.7	Taux de réalisation des entretiens individuels	%	10,66%	37%
8	N/A	1.1.d	6.4.4	Baromètre social - Satisfaction globale	%		A partir de 2021
Santé et sécurité au travail							
8	403_2	1.1.b	6.8.8	Taux d'absentéisme	%	2,40%	3,20%
8	403_2	1.1.b	6.8.8	Nombre de jours moyen d'absence	Nbre	6	8
8	403_2	1.1.c	6.8.8	Taux de Fréquence TF1 (avec arrêt)	Taux	4,32	3,64
8	403_2	1.1.c	6.8.8	Taux de Fréquence TF2 (avec ou sans arrêt)	Taux	4,32	3,64
8	403_2	1.1.c	6.8.8	Taux de gravité	Taux	0,6	0,05
8	403_2	1.1.c	6.8.8	Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel reconnue	Nbre	0	0
8	403_2	1.1.c	6.8.8	Proportion de sites certifiés ISO 45001	%	0	0

SOCIAL (2/2)							
Formation et éducation							
4	404_1	1.1.e	6.4.7	Nombre d'heures de formation	Nbre	931	1218
4	404_1	1.1.e	6.4.7	Nombre d'heures moyen de formation par salarié	h	3,42	4,12
4	404_1	1.1.e	6.4.7	Budget formation	€	103035	143399
4	404_1	1.1.e	6.4.7	Budget formation moyen par salarié	€/salarié	379	486
4	404_1	1.1.e	6.4.7	Budget formation par rapport au chiffre d'affaire	%/CA	0,1%	0,1%
4	404_1	1.1.e	6.4.7	Pourcentage heures formation pour les cadres	%	63%	68%
4	404_1	1.1.e	6.4.7	Pourcentage heures formation pour les ETAM	%	19%	10%
4	404_1	1.1.e	6.4.7	Pourcentage heures formation pour les ouvriers	%	18%	22%
Diversité et égalité des chances							
5	405_1	1.1.f	6.2	Pourcentage d'effectif féminin	%	18%	22%
	405_1	1.1.f	6.2	Index égalité	Note sur 100	82	88
5	405_1	1.1.f	6.3.7	Ecart entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes	Taux	3,50%	0,90%
5	405_1	N/A	6.2	Part de femme au sein du C.A et/ou Codir	%	N/A	N/A
5	404_1	1.1.e	6.4.7	Effectif d'apprentis	Nbre	2	3
5	404_1	1.1.e	6.4.7	Nombre de stagiaires scolaires accueillis	Nbre	18	15
5	N/A	1.3.e	N/A	Nombre d'heures d'insertion sociale réalisées	H	0	0
5	401_1	1.1.a	6.3.7	Part des salariés étrangers au sein des effectifs	%	0	0
5	401_1	1.1.f	6.3.7	Taux de personnel handicapé	%	2%	2%
Salaires							
8	405_2	1.1.a	6.4.4	Masse salariale	M€	13	15
Droits de l'Homme							
N/A	414_2	1.1.f	6.3.6	Nombre de griefs concernant droits de l'Homme via des mécanismes officiels de règlement	Nbre	0	0
05-oct	406_1	1.1.f	6.3.7	Nombre d'incidents de discrimination	Nbre	0	0
05-oct	406_1	1.1.f	6.3.7	Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme	Nbre	0	0
Conformité							
N/A	419_1	1.1.f	4.6	Nombre total de sanctions pour non-respect des législations et réglementations	Nbre	0	0